

*Billets re-
duits à un
cinquième.*

5. Les billets de même espece qui ont passé par différentes mains, & qui ont été négociés à toutes sortes de prix, composeront la quatrième classe, & demeureront réduits à un cinquième.

*Billets de
Marine re-
duits aux
quatre cin-
quièmes.*

6. Les Billets de la Marine qui ont été visez par lesdits Commissaires, demeureront distingués & divisés, comme Nous les distinguons & divisons en trois différentes classes.

7. Voulons que les Billets des Officiers, Soldats & Matelots, auxquels ces Billets ont été donnez pour leurs appointemens, pension & solde, & qui en sont les premiers porteurs, composent la première classe, & ne souffrent que la réduction d'un cinquième.

*Autres
reduits aux
trois cin-
quièmes.*

8. Les Billets de même espece délivrez aux Fournisseurs & Entrepreneurs, & par eux raportez, ensemble ceux qui ont été representez par des Marchands, Ouvriers & Aubergistes qui ont reçu lesdits Billets des mains des Officiers, composeront la seconde classe, & demeureront réduits aux trois cinquièmes.

*Autres
reduits à un
cinquième.*

9. Les Billets de même nature qui ont été representez par differens particuliers, qui ne les tiennent pas de la première main, & qui n'ont eu aucune raison de s'en charger, si ce n'est pour en faire leur profit, composeront la troisième classe, & demeureront réduits à un cinquième.

10. Les Ordonnances & Assignations qui ont été pareillement visées par lesdits Commissaires, seront distinguées & divisées, comme Nous les distinguons & divisons en trois classes différentes.

11. Voulons que celles qui sont entre les mains de ceux à qui elles ont été délivrées en paiement de leurs appointemens, pensions, grati-